



Lieu-Dit La Gauvrie – 85140 Essarts-en-Bocage

## PJ n°51 : Origine géographique des déchets

Rapport

Réf : CACILB205911 / RACILB04423-01

ROMAC / HDE






06/04/2022



## PIVETEAUBOIS

Lieu-Dit La Gauvrie – 85140 Essarts-en-Bocage

PJ n 51 : Origine géographique des déchets

Objet de l'indice	Date	Indice	Rédaction Nom / signature	Vérification Nom / signature	Validation Nom / signature
Rapport	25/06/2021	01	R. MACRET	H. DEDIEU	/
Prise en compte des modifications du client	28/10/2021	02	R. MACRET	H. DEDIEU	/
Supervision Qualité	04/11/2021	03	R. MACRET	H. DEDIEU	J-P. LENGLET
Prise en compte des modifications du client	06/04/2022	04	R. MACRET 	H. DEDIEU 	J-P. LENGLET 
Mise à jour demande de compléments Préfecture	06/04/2022	05	C. GUY PIVETEAUBOIS	H. DEDIEU 	J-P. LENGLET 

Numéro de contrat / de rapport :	Réf : CACILB205911 / RACILB04423-01
Numéro d'affaire :	A54971
Domaine technique :	IC01

BURGEAP Agence Sud-Ouest • 4 Boulevard Jean-Jacques Bosc - Les portes de Bègles – 33130 Bègles  
Tél : 05.56.49.38.22 • Fax : 05.56.49.89.69 • burgeap.bordeaux@groupeginger.com

## SOMMAIRE

1. Déchets utilisés pour la chaudière à cogénération CSR.....	4
2. Autres déchets valorisés ou en transit/traitement sur le site .....	7

## TABLEAUX

Tableau 1 : origine géographique des combustibles .....	4
Tableau 2 : déchets entrants et valorisés sur site et hors site .....	7

## FIGURE

Figure 1 : localisation géographique des fournisseurs de CSR pressentis dans le cadre du projet.....	6
--	---

Ce document a pour objet de présenter l'origine géographique des CSR (Combustibles Solides de Récupération) employés dans la future installation de combustion et des déchets qui seront gérés sur site.

## 1. Déchets utilisés pour la chaudière à cogénération CSR

PIVETEAUBOIS importera les CSR qui permettront de faire fonctionner l'installation. PIVETEAUBOIS compte pour cela s'appuyer sur deux sources locales d'approvisionnement de CSR (cf. Figure 1), celle d'Ecomobilier et celle de Trivalis. Les caractéristiques possibles de CSR, selon les deux fournisseurs principaux identifiés par PIVETEAUBOIS, sont indiquées ci-après.

Ecomobilier assurera un approvisionnement de 22 000 tonnes de CSR, soit 66 % du besoin de la chaufferie.

Ecomobilier est un organisme créé en 2013 et financé par l'éco-participation des consommateurs. Sa mission consiste à valoriser et recycler les meubles en fin de vie pour parvenir au « zéro déchet pour le mobilier ». La valorisation en CSR est l'une des solutions mobilisées par Ecomobilier pour atteindre les objectifs de sa mission (<https://www.eco-mobilier.fr/en-savoir-plus/>).

Le CSR d'Ecomobilier pour le projet sera issu de mobiliers récoltés en Vendée et dans les départements limitrophes.

TRIVALIS assurera quant à lui un approvisionnement de 11 000 tonnes de CSR, soit 33 % du besoin de la chaufferie.

Le CSR de Trivalis sera issu de la valorisation des composantes à forte valeur énergétique des déchets ménagers vendéens. Outre sa dimension énergétique, cette valorisation permet également de limiter le recours à l'enfouissement.

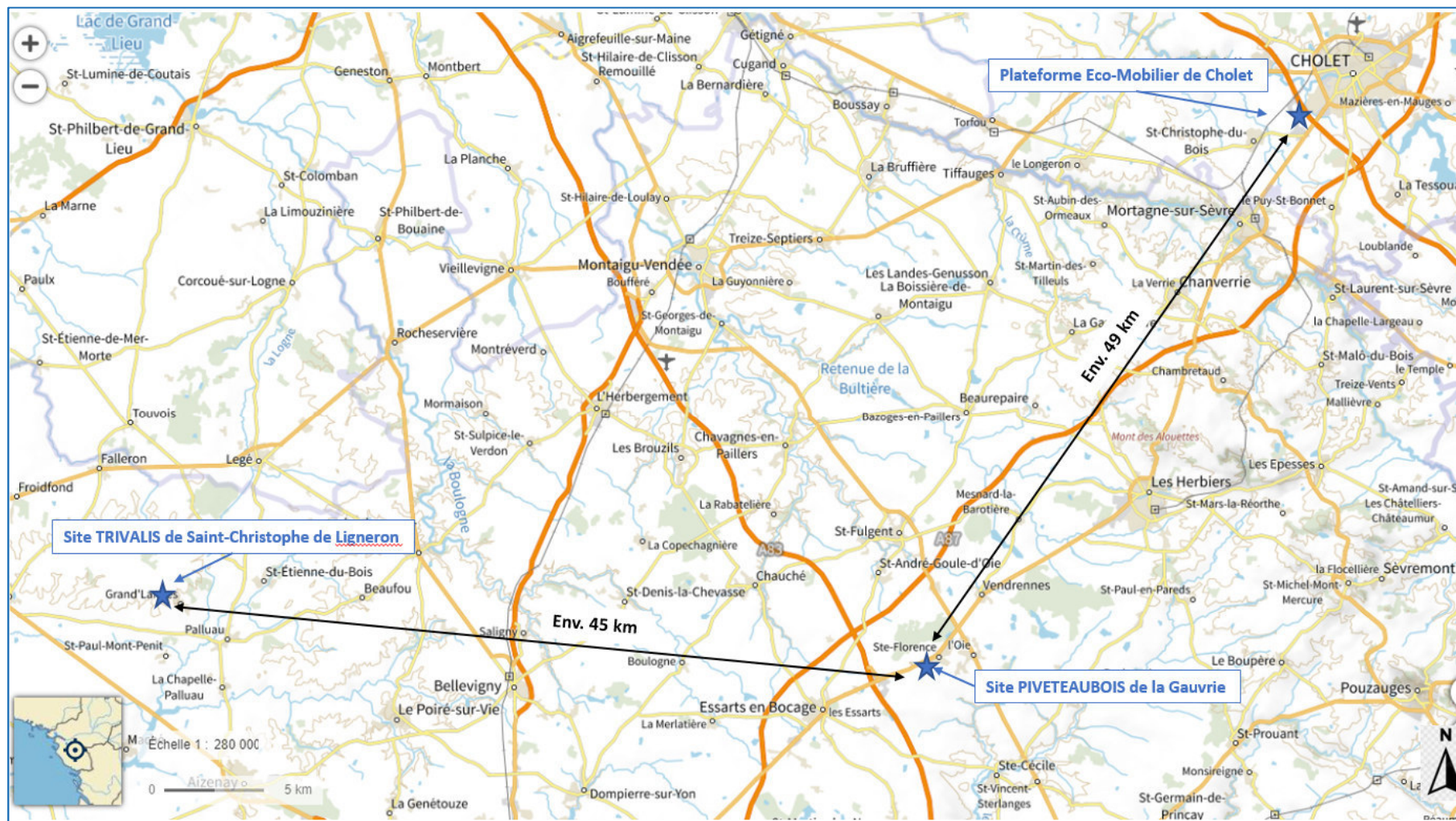
**Tableau 1 : origine géographique des combustibles**

Fournisseurs	Eco-mobilier	Trivalis	Tonnage TOTAL
<b>Implantation des unités de préparation</b>	BRANGEON RECYCLAGE 18 Rue d'Alembert 49300 CHOLET	TRIVALANDES Lieu-dit « L'Ardoisière » 85670 SAINT-CHRISTOPHE-DU-LIGNERON	
<b>Type de CSR</b>	60 % de refus de centre de tri de DAE (Déchets d'Activités Economiques) 30 % de collecte sélective 10 % d'encombrants de déchèterie	CSR issus de la préparation de refus primaires de tricompostage de l'usine de traitement mécano-biologique (TMB) Trivalandes	-
Composition (% papier, % plastique...)	~30 % bois ~30 % plastique ~15 % papier-carton ~25 % mousses et assimilés	Ordures Ménagères résiduelles (OMr)	-
Volume annuel réceptionné sur site (tonnes)	22 000	11 000	<b>33 000</b>
Volume de Poids-Lourds (par jour)	5	4	<b>9</b>

Fournisseurs	Eco-mobilier	Trivalis	Tonnage TOTAL
Origine géographique des CSR	<p><b>Département de Vendée (85)</b> 80 % de refus de centre de tri de DAE 0 % de collecte sélective 20 % d'encombrants de déchèterie</p> <p><b>Département du Maine-et-Loire (49)</b> 30 % de refus de centre de tri de DAE 50 % de collecte sélective 20 % d'encombrants de déchèterie</p> <p><b>Département des Deux-Sèvres (79)</b> 80 % de refus de centre de tri de DAE 0 % de collecte sélective 20 % d'encombrants de déchèterie</p> <p><b>Département de Loire-Atlantique (44)</b> 90 % de refus de centre de tri de DAE 0 % de collecte sélective 10 % d'encombrants de déchèterie</p>	<p><b><u>TMB TRIVALANDES SITUEE A SAINT-CHRISTOPHE DU LIGNERON (85)</u></b> Challans Gois Communauté, CC Vie et Boulogne, CC Pays de Saint-Gilles, La Roche Agglomération, CC Océan Marais de Monts, CC Ile de Noirmoutier, CC Terres de Montaigu (p), CC Sud Vendée Littoral (p), SyCODEM (p), SCOM (p)</p> <p><b><u>TMB TRIVALONNE AUX SABLES D'OLONNE - LE CHATEAU D'OLONNE (85)</u></b> Les Sables Agglomération, CC Vendée Grand Littoral (p), CC des Achards, La Roche Agglomération (p), CC Sud Vendée Littoral (p), SyCODEM (p)</p> <p><b><u>TMB VALOR3E A BOURGNEUF EN MAUGES (49)</u></b> Cholet Agglomération, Mauges Communauté, CC Sèvre et Loire, Clisson Agglomération</p> <p><b><u>TMB PORNIC AGGLOMERATION (44)</u></b> Pornic Agglomération, CC Sud Estuaire, CC tiers</p>	-
Lettre d'intention / engagement	11 janvier 2021	12 janvier 2021	-



Figure 1 : localisation géographique des fournisseurs de CSR pressentis dans le cadre du projet



## 2. Autres déchets valorisés ou en transit/traitement sur le site

Pour l'alimentation de la chaudière à cogénération biomasse, le site utilise des déchets générés par ce dernier et provenant de l'extérieur. Certains déchets subissent un traitement par broyage sur le site et sont expédiés hors site pour valorisation. Les déchets réceptionnés et valorisés sur le site de la Gauvrie sont présentés ci-après (cf. pj46 pour plus de détails).

**Tableau 2 : déchets entrants et valorisés sur site et hors site**

Matière	Code déchet	Libellé code déchet	Origine géographique des déchets	Filière	Tonnage broyé maximal par jour	Tonnage annuel transitant sur le site
Ecorce propre	03 01 01	Déchets d'écorce et de liège	Départements du 10, 16, 17, 22, 24, 33, 35, 36, 37, 41, 44, 47, 50, 53, 53, 61, 72, 79, 85, 86 et 87 Rayon d'approvisionnement moyen d'environ 188 km	Chaudière cogénération biomasse du site	165	41 700
Ecorce à broyer	03 01 01	Déchets d'écorce et de liège	Départements du 10, 16, 17, 22, 24, 33, 35, 36, 37, 41, 44, 47, 50, 53, 53, 61, 72, 79, 85, 86 et 87 Rayon d'approvisionnement moyen d'environ 188 km	Chaudière cogénération biomasse du site	11	2 900
Déchets broyés	03 01 05	Sciure de bois, copeaux, chutes, bois, panneaux de particules et placages autres que ceux visés à la rubrique 03 01 04*	Départements du 44, 49, 56, 79 et 85 Rayon d'approvisionnement moyen d'environ 88 km	Chaudière cogénération biomasse du site	26	6 600
Déchets à broyer	03 01 05	Sciure de bois, copeaux, chutes, bois, panneaux de particules et placages autres que ceux visés à la rubrique 03 01 04*	Départements du 17, 44, 85 Rayon d'approvisionnement moyen d'environ 35 km	Chaudière cogénération biomasse du site	23	5 800

Matière	Code déchet	Libellé code déchet	Origine géographique des déchets	Filière	Tonnage broyé maximal par jour	Tonnage annuel transitant sur le site
Déchets affinés	03 01 05	Sciure de bois, copeaux, chutes, bois, panneaux de particules et placages autres que ceux visés à la rubrique 03 01 04*	Départements du 17, 44, 85 Rayon d'approvisionnement moyen d'environ 35 km	Chaudières sur le site PIVETEAUBOIS de la Vallée	-	1 700
Déchets de bois non dangereux issus d'activité de déconstruction/démolition broyé	15 01 03	Emballages en bois	Départements du 17, 44, 85 Rayon d'approvisionnement moyen d'environ 40 km	Fabrication de panneaux agglomérés hors site	-	600
	20 01 38	Déchet municipaux de bois autres que ceux visés à la rubrique 20 01 37* (déchets ménagers, et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations, y compris les fractions collectées séparément)				
Déchets de bois non dangereux issus d'activité de déconstruction/démolition à broyer	15 01 03	Emballages en bois	Départements du 17, 44, 85 Rayon d'approvisionnement moyen d'environ 40 km	Fabrication de panneaux agglomérés hors site	24	4 600
	20 01 38	Déchet municipaux de bois autres que ceux visés à la rubrique 20 01 37* (déchets ménagers, et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations, y compris les fractions collectées séparément)				
Chutes de bois contenant de la colle (CLT et lamellé collé)	03 01 05	Sciure de bois, copeaux, chutes, bois, panneaux de particules et placages autres que ceux visés à la rubrique 03 01 04*	Département du 85 : site PIVETEAUBOIS de la Vallée. Rayon 1 km.	Fabrication de panneaux agglomérés hors site	10	700

NB : Les combustibles utilisés sont des déchets non dangereux pour lesquels aucune mention de dangers H1 à H15 définie à l'annexe I de l'article R.541-8 du Code de l'environnement n'a été identifiée.